



Annexes

LA GARANTIE LIMITÉE POUR L'ÉQUIPEMENT

ATTENTION!



Attention ! Cette garantie limitée est un document juridique. Placez-le en lieu sûr. La garantie se rapporte aux seuls systèmes compatibles offerts par EchoStar Communications Corporation pour le compte d'ExpressVu^{MC}. Consultez votre Contrat de service à domicile pour les garanties se rapportant au service d'ExpressVu.

CE QUE COUVRE VOTRE GARANTIE

Cette garantie est limitée à l'utilisateur d'origine de cet équipement ("vous," "votre") et au prix d'achat de chaque pièce. La société EchoStar Communications et ses filiales ("nous," "notre," "à nous") garantissent ce système DISH Network Canada^{MC} contre les défauts de matériaux ou main-d'oeuvre dans les conditions suivantes :

- **LA MAIN-D'OEUVRE** : si nous estimons, dans les quatre-vingt dix (90) jours qui suivent la date d'achat de cet équipement que celui-ci est défectueux et que la défectuosité en question est couverte par la garantie, nous le remplacerons sans vous facturer les frais de main-d'oeuvre. Nous garantissons toute intervention ainsi réalisée contre les défauts de matériaux ou de finition pour la durée restante de votre garantie d'origine.
- **LES PIÈCES** : si, pendant une période d'un (1) an qui suit la date d'achat , nous jugeons que des pièces sont défectueuses et que ces défectuosités sont couvertes par la garantie, nous les remplacerons gratuitement par des pièces neuves ou reconditionnées. Nous garantissons les pièces de remplacement contre tout défaut de matériaux ou de main-d'oeuvre pour la durée restante de la garantie d'origine. Nota : les "pièces" sont les items faisant partie de cet ensemble, dont l'antenne, le récepteur, le LNBF, la télécommande, ou les pièces d'assemblage de l'antenne. Les autres pièces que vous avez achetées séparément ne sont pas couvertes par la garantie.

CE QUE VOTRE GARANTIE NE COUVRE PAS

Cette garantie ne couvre pas le remplacement de la SmartCard si vous la perdez ou si vous l'endommagez.

Cette garantie ne couvre pas l'installation du système ExpressVu^{MC} . Une garantie sur l'installation sera offerte le cas échéant dans un contrat séparé.

Cette garantie ne couvre pas les informations dispensées au client, le réglage ou l'ajustement de tout équipement électronique, les batteries de la télécommande, les problèmes de réception du signal satellite, l'impossibilité d'utiliser l'équipement ou un mauvais fonctionnement de l'équipement d'où il résulte que vous n'avez pas pu regarder des émissions dont vous aviez pourtant payé la réception.

Manuel d'Installation et d'utilisation

Cette garantie ne couvre pas les dégâts superficiels, les dommages causés par les éclairs, les poussées de tension, le feu, les inondations ou autres cas de force majeure, les accidents, les mauvaises utilisations, les abus, les réparations ou les modifications de l'équipement à des endroits autres que nos ateliers, la négligence, son utilisation à des fins commerciales ou dans des institutions, ou un mauvais entretien.

Cette garantie ne couvre pas l'équipement vendu TEL QUEL ou AVEC SES DÉFAUTS, le démontage ou la réinstallation de l'équipement, les dommages résultant de l'expédition de l'équipement si celui-ci n'a pas été emballé et acheminé comme nous le prescrivons, ni à des équipements achetés, réparés ou utilisés à l'extérieur du Canada.

LES LIMITES JURIDIQUES DE LA GARANTIE

LE REMPLACEMENT DANS LES CONDITIONS DÉFINIES PAR PRÉSENTE GARANTIE EST LA SEULE OPTION QUI S'OFFRE À VOUS. NOUS NE SAURIONS ÊTRE TENUS RESPONSABLES NI DE LA NON APPLICATION DE DISPOSITIONS EXPRESSES OU IMPLICITES DE LA PRÉSENTE GARANTIE, NI DES DOMMAGES INDIRECTS PROVOQUÉS PAR L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER CET ÉQUIPEMENT. NOTRE RESPONSABILITÉ, LE CAS ÉCHÉANT, NE SAURAIT EN AUCUN CAS, DÉPASSER LE PRIX DE VENTE DE L'ÉQUIPEMENT. TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU QUANT À L'UTILISATION DE CET ÉQUIPEMENT EST LIMITÉE À LA DURÉE D'APPLICATION DE CETTE GARANTIE, SAUF SI UNE LOI LOCALE APPLICABLE EN DISPOSE AUTREMENT. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE REFUSER D'HONORER LA PRÉSENTE GARANTIE S'IL S'AVÈRAIT QUE LE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT AVAIT POUR CAUSE UNE DES EXCEPTIONS D'APPLICATION NOTÉES CI-DESSUS. CETTE GARANTIE SERA NULLE DE PLEIN DROIT SI LE NUMÉRO DE SÉRIE OU D'ACCÈS CONDITIONNÉ FIXÉ EN USINE A ÉTÉ MODIFIÉ OU EFFACÉ, OU SI LE RÉCEPTEUR A ÉTÉ OUVERT PAR UNE PERSONNE NON QUALIFIÉ (cette exclusion ne s'applique pas à la trappe d'accès du SmartCard située sur le panneau avant du récepteur).

La présente garantie vous donne des droits spécifiques qui peuvent varier de province à province. Certaines provinces interdisent les exclusions ou les limites apportées à la responsabilité pour des dommages indirects, ou autorisent des limites sur la durée d'application d'une garantie implicite, auquel cas ces limites ne s'appliqueront pas à vous.



SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

1. Appelez le Centre de service au 1-888-SKY-DISH. Ayez sous la main la date d'achat et soit votre numéro de compte client, le numéro d'accès conditionnel du récepteur, ou son numéro de série. Pour savoir comment identifier ces numéros, consultez la section << Commande de votre programmation ExpressVu^{MC} >> à la page 4-44.
2. Un agent du Centre de service vous aidera et essayera de remédier à tout problème que vous rencontrez. Il déterminera également si votre équipement est couvert par la garantie.
3. Si l'agent décide qu'il y a lieu de retourner votre équipement, il vous donnera un numéro d'Autorisation de renvoi (AR). Avant de nous expédier toute partie de votre équipement, vous devez obtenir un numéro d'Autorisation de renvoi (AR) de la part du Centre de service d'ExpressVu^{MC}.
4. Tout équipement retourné doit être emballé correctement, soit en utilisant si possible l'emballage d'origine ou l'emballage qui contenait l'équipement de remplacement. Suivez les instructions que vous donnera l'agent du Centre de service d'ExpressVu^{MC}.
5. Écrivez le numéro AR en gros et lisiblement sur l'extérieur de la boîte que vous utilisez pour renvoyer l'équipement. Pour éviter toute confusion et malentendu, nous renverrons à vos frais tous les emballages sur lesquels le numéro AR ne serait pas clairement indiqué.
6. Si vous retournez le récepteur, vous devez le renvoyer avec sa SmartCard. Si vous ne joignez pas la Smartcard au récepteur, des frais seront portés à votre compte.

CE QUE NOUS FERONS

- Nous examinerons l'équipement que vous nous retournerez et nous déterminerons s'il est couvert par la présente garantie.
- Si l'équipement en cause est couvert par cette garantie, nous remplacerons les parties défectueuses, si elles sont couvertes par la présente garantie, par des pièces neuves ou reconditionnées. Nous prendrons à notre charge les frais de port de l'équipement de remplacement.
- Si l'équipement défectueux n'est pas couvert par la présente garantie, nous vous en informerons. Nous pourrions le cas échéant vous proposer un prix forfaitaire qui comprendra l'équipement de remplacement, ainsi que les frais de port et d'assurance.

RESTEZ DANS LES LIMITES DE LA LÉGALITÉ

Il est contraire à la loi de recevoir des émissions de télévision dispensées par abonnement sans les payer. Rappelez-vous que le piratage résulte en des augmentations de frais pour les autres.

Selon l'article 10 de la Loi sur les télécommunications, R.S.C., C.R-2 telle qu'amendée, toute modification du récepteur dans le but de recevoir des émissions de télévisions codées (brouillées) sans payer les frais d'abonnement constitue un crime de nature fédérale dont le coupable est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ et un an d'emprisonnement. L'article 9 de la même loi stipule que décoder des signaux brouillés sans l'autorisation de la station émettrice constitue un crime distinct, de même qu'utiliser ce récepteur pour recevoir des signaux décodés frauduleusement. La culpabilité pour l'un ou l'autre de ces crimes peut entraîner une amende jusqu'à 25 000 \$ et une peine d'emprisonnement pouvant atteindre six mois.

Si ces crimes ont été commis plus d'un jour, le coupable peut être condamné autant de fois que de jours où le crimes a été commis.

De plus, l'article 18 de la Loi sur les télécommunications confère à ExpressVu Inc. le droit spécifique d'entamer des poursuites pour dommages et intérêts causées par les pratiques illicites visées ci-dessus.

CONTRAT DE SERVICE POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS

Bienvenue, en tant qu'abonné, au réseau parabolique DISH d'ExpressVu Canada. Ce document définit les dispositions et les conditions selon lesquelles ExpressVu inc. est prêt à fournir ses services de radiodiffusion directe à domicile par satellite («RDDS») à chacun de ses clients résidentiels au moyen du réseau parabolique DISH d'ExpressVu Canada. Si vous avez du mal à lire ce document, une version à impression plus large est disponible sur demande. An English language version of this document is available upon request.

1. Introduction

Lorsque nous utilisons les termes « vous » ou « l'abonné », ces termes font allusion à vous, en tant qu'abonné aux services d'ExpressVu. En demandant ou en payant pour tout service offert par ExpressVu, on considérera que vous acceptez ces provisions et conditions. Si vous n'acceptez pas toute provision ou condition de ce document, veuillez communiquer avec le Centre du service à la clientèle d'ExpressVu, tel que décrit ci-dessous.

2. Définitions

Les définitions aident à assurer la concision et la facilité de compréhension des documents, Donc, dans ce document, les termes définis ci-dessous seront utilisés :

Centre du service à la clientèle désigne le Centre du service à la clientèle d'ExpressVu avec lequel il est possible de communiquer par téléphone au 1-888-759-3474; par courrier électronique à customerservice@expressvu.com ou par la poste à Service à la clientèle, ExpressVu, 115 Scarsdale Rd., North York, Ontario, M3B 2R2 ;

“**Équipement RDDS**” signifie l'équipement (c.-à-d, un RDI, une antenne parabolique et une télécommande) qui est utilisé pour recevoir les services de programmation du réseau parabolique DISH d'ExpressVu Canada ;

“**ExpressVu DISH Network Canada**” (le réseau parabolique DISH d'ExpressVu Canada) est le nom dont se sert ExpressVu pour ses services de diffusion ;

“**RDI**” est le récepteur / décodeur intégré. C'est l'unité placée sur le téléviseur qui décode la programmation entrant dans votre téléviseur en provenance de l'antenne parabolique ;

“**Service(s)**” signifie(nt), selon le contexte, tout service de programmation, bloc de programmation pour abonnés, service de paiement par émission, tous frais applicables et tout autre service que nous ou nos affiliés vous offrons de temps à autre ;

“**SmartCard**” est la carte d'accès conditionnel insérée dans le RDI. ExpressVu utilise la SmartCard pour autoriser la réception de programmes ;

Manuel d'Installation et d'utilisation

3. Renseignements d'ordre général sur les provisions et conditions

Les politiques et pratiques mentionnées dans ce document sont utilisées lorsqu'on vous fournit des Services. Nous continuerons à réviser nos politiques et pratiques dans le cadre de notre engagement à améliorer la qualité des services que nous offrons. Ainsi, nous pouvons changer les dispositions et conditions de ce Contrat, mais nous vous enverrons un avis vous faisant part de tout changement matériel et de la date d'entrée en vigueur de ce changement afin que vous puissiez annuler votre abonnement, si vous n'êtes pas d'accord. L'avis peut vous être fourni en tant que pièce jointe à votre relevé ou peut vous être envoyé séparément par la poste ou par courrier électronique.

Nous nous réservons le droit de changer les Services que nous offrons et nos frais ou tarifs à tout moment. Dans le cas d'un changement au contenu de toute programmation, bloc de programmation ou autre Service, vous acceptez que nous ne sommes aucunement obligés de remplacer ou ajouter à cette programmation, bloc de programmation ou autre Service offerts précédemment, mais qui ont été éliminés, réorganisés ou autrement modifiés. Vous comprenez et acceptez que vous n'aurez droit à aucun remboursement en raison de notre modification au contenu de toute programmation, bloc de programmation ou autre.

Les dispositions de ce Contrat continueront à être pertinentes à toute question connexe à cette relation après la résiliation de ce Contrat.

4. Utilisation de votre équipement RDDS

a) Récepteur / Décodeur RDI

Vous pouvez seulement recevoir le bloc de programmation du réseau parabolique DISH d'ExpressVu Canada au moyen d'un RDI autorisé par ExpressVu à recevoir les Services. Votre RDI ne fonctionnera pas sans une SmartCard. La SmartCard contient un code spécial qui permet à cette autorisation d'avoir lieu électroniquement. ExpressVu assigne à chaque RDI une adresse d'individualisation de service représentant le site géographique du RDI. ExpressVu se réserve le droit de vérifier que l'adresse d'individualisation est conforme aux politiques d'ExpressVu qui exigent présentement que l'adresse soit au Canada. Si on découvre qu'un abonné ne se conforme pas à ces politiques, ExpressVu peut désactiver immédiatement le Service sans vous donner de préavis. En tant qu'abonné, vous êtes responsable de tous les Services commandés pour votre RDI. Si +vous vous souciez du fait qu'une autre personne pourrait commander des Services pour votre RDI sans votre autorisation, demandez un numéro d'identification personnel (NIP) pour votre compte. Notre Centre du service à la clientèle se servira de ce numéro pour aider à éviter des commandes de Services non autorisées.

b) Connexions téléphoniques requises

ExpressVu nécessite que tous les RDI soient branchés directement et continuellement à une ligne téléphonique active au Canada. Toute exception à cette règle doit être approuvée par ExpressVu avant l'activation. La connexion à une ligne téléphonique active est une condition des Services que nous vous fournissons et nous pouvons, à notre

c) Niveau minimal de Services requis

En tant que condition des Services que nous vous fournissons, y compris sans s'y limiter, la programmation payante par émission et la programmation « à la carte », nous pouvons exiger que vous achetiez et mainteniez un niveau minimal de Services. Présentement, afin de maintenir un compte actif, chaque abonné doit s'abonner soit au bloc de programmation « Starter » ou au bloc de programmation « Entrée » en français. De plus, il y a une période minimale d'abonnement pour tout Service. Si vous activez tout Service, vous devez continuer à vous abonner à ce Service (et payer cet abonnement) pendant une période minimale d'un mois.

d) SmartCards

Les Smartcards sont non-transférables. Votre SmartCard ne fonctionnera que dans le RDI avec lequel il était emballé. Nonobstant le fait que la SmartCard était emballée avec votre RDI lorsque vous l'avez achetée, toutes les SmartCard nous appartiennent et toute altération ou autre modification non-autorisée des SmartCard peut entraîner des poursuites judiciaires lancées contre vous. Si vous essayez d'utiliser cette SmartCard avec tout autre RDI sans notre autorisation, nous pouvons mettre fin à votre Service. Nous pouvons vous demander de nous retourner la SmartCard si elle est défectueuse ou endommagée, avant de vous fournir une SmartCard de rechange. De plus, nous pouvons vous demander de nous retourner la SmartCard si vous désactivez votre Service.

Si votre SmartCard a été perdue, volée, endommagée ou est défectueuse et si notre enquête ne dévoile pas de modification non autorisée, nous remplacerons la SmartCard. On vous facturera des frais de remplacement de la SmartCard de 60 \$. Cependant, si la SmartCard était endommagée ou défectueuse, 30 \$ de cette somme vous seront remboursés immédiatement sur notre réception de votre SmartCard endommagée ou défectueuse. Vous pouvez demander qu'on vous envoie la SmartCard de rechange par service de messagerie du lendemain, à vos frais. Vous serez facturé une somme de 30 \$ pour toute SmartCard qui s'avère défectueuse durant la période de garantie de 90 jours. Cette somme vous sera remboursée en entier sur notre réception de la SmartCard défectueuse.

e) Responsabilité pour utilisation non autorisée

Si votre RDI ou votre SmartCard sont détruits, perdus, volés ou autrement enlevés de vos locaux sans votre autorisation, vous devez immédiatement aviser notre Centre du service à la clientèle afin d'éviter toute responsabilité de paiement pour toute utilisation non autorisée. Vous ne serez pas responsable pour l'utilisation non autorisée une fois que nous aurons reçu votre avis en temps opportun.

f) RDI supplémentaires pour le même domicile

Nous ne facturons pas de frais mensuels pour toute combinaison RDI / SmartCard supplémentaire que vous achetez et activez afin de recevoir la même programmation que votre RDI / SmartCard initial. Cependant, en tant que condition de cette exemption, votre RDI initial et tout RDI supplémentaire doivent être situés dans votre domicile et doivent être branchés continuellement au même numéro de téléphone. Nous pouvons, à notre discrétion, désactiver le Service de tout abonné qui active des RDI supplémentaires contrairement à cette règle

Manuel d'Installation et d'utilisation

5. Tarifs et frais

a) Introduction

Les tarifs et frais sont facturés selon ce Contrat. Ces tarifs et frais peuvent changer, mais nous vous aviserons de tout changement. Nos tarifs d'abonnement et de paiement par émission sont disponibles sur demande du Centre du service à la clientèle. Si vous avez des questions par rapport à nos tarifs, veuillez communiquer avec notre Centre du service à la clientèle. Vous pouvez aussi communiquer avec l'organisme régissant les radiodiffuseurs au Canada, la CRTC, en lui écrivant (avec une copie conforme à ExpressVu) à l'adresse suivante : CRTC, Ottawa, Ontario, K1A 0N2.

b) Politiques de facturation, relevés et paiements

Vous acceptez de payer, en entier, tous les montants facturés pour les Services et de payer toutes les taxes, et autres frais, s'il y en a, qui sont assignés présentement ou ultérieurement aux Services que vous recevez de nous. Nous vous facturerons chaque mois à l'avance pour vos Services. Les relevés que vous recevrez indiqueront le montant total à payer ainsi que tout autre frais à payer depuis votre dernier relevé, tels les paiements, crédits, achats et tout autre frais imputé à votre compte. Le relevé indiquera aussi tout autre frais évalué. Sauf indication contraire sur le relevé, le solde dû doit être payé en entier sur réception.

S'il y a une erreur de facturation ou autre demande de crédit, vous devriez communiquer avec notre Centre du service à la clientèle dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date à laquelle vous avez reçu le Relevé contenant l'erreur afin d'éviter toute interruption de Service. Les portions du relevé qui ne sont pas contestées doivent être payées avant que le prochain relevé ne soit émis pour éviter des frais administratifs imputés à votre compte en raison d'un paiement en souffrance. Vous pouvez demander des copies supplémentaires de votre relevé du Centre du service à la clientèle, sous réserve de paiement des frais appropriés pour relevés supplémentaires.

c) Paiement de comptes en souffrance et chèques sans provision

Vous consentez à nous payer en entier avant la date d'échéance de paiement pour les Services et pour tout autre frais ou somme qui nous est dû. Si vous payez votre facture après la date d'échéance, nous imputerons à votre compte des frais de paiement en souffrance de 3 \$ par occurrence. D'autres frais peuvent aussi être imputés à votre compte. Par exemple, des chèques qui ne sont pas acceptés ou qui sont retournés en raison de fonds insuffisants ou les retraits préautorisés refusés sur les cartes de crédit / comptes bancaires feront l'objet de frais de transaction sans provision de 20 \$ par occurrence. Si des paiements partiels sont versés, on les utilisera pour régler en premier la plus ancienne facture en souffrance. Si vous envoyez des chèques ou des mandats bancaires indiquant « Paiement intégral », nous pouvons les accepter sans perdre notre droit de recouvrer d'autres montants que vous nous devez, nonobstant votre caractérisation du paiement. Nous n'offrons pas de crédit à nos clients et les frais de paiement en souffrance ne constituent pas des intérêts, des frais de service de crédit ou des frais de finance, mais plutôt des frais administratifs connexes aux frais de traitement supplémentaires. Vous comprenez et acceptez que dans le cas de paiements en souffrance ou de non-paiements pour tout Service que vous commandez ou pour tout frais indiqué ci-dessous, nous pouvons faire part de tels paiements en souffrance ou non-paiements aux agences de crédit.

d) Désactivation du service d'ExpressVu

Si vous ne payez pas votre compte dans les 30 jours suivant la date à laquelle le paiement est requis ou si vous ne vous conformez pas à toute obligation de ce Contrat à tout moment, nous avons le droit de désactiver vos Services, à notre seule discrétion, et ce sans vous donner de préavis ou vous demander votre permission. Lorsque nous désactivons vos Services, nous avons le droit de vous facturer des frais de désactivation de 50 \$.

Si nous devons retenir les services d'une agence de recouvrement de fonds ou d'un avocat pour recouvrer les fonds que vous nous devez ou pour faire valoir tout droit que nous avons sur vous, vous acceptez de payer les coûts raisonnables du recouvrement de fonds ou autre acte. Ces coûts peuvent inclure, sans s'y limiter, les frais d'une agence de recouvrement, les frais juridiques raisonnables et les frais de la cour. Nous exigerons que vous payiez toutes les sommes en souffrance et les frais de désactivation et tout autre frais engagé raisonnablement par ExpressVu résultant des efforts de recouvrement des sommes en souffrance avant que nous ne réactivions votre Service.

e) Autorisation de vérifier les antécédents de crédit

Vous nous autorisez à vérifier vos antécédents de crédit à tout moment à notre seule discrétion et à noter les résultats de ces vérifications de crédit dans votre dossier à ExpressVu.

f) Frais et coûts supplémentaires

ExpressVu se conforme à une politique visant à minimiser tout frais supplémentaire. Cependant, il y a des cas où un abonné ne s'est pas conformé à ces dispositions et conditions et où ExpressVu a engagé des dépenses importantes en conséquence. Nous sommes d'avis qu'un client fautif d'ExpressVu devrait être responsable de ces frais. Ainsi, ExpressVu ne facture des frais que dans 3 instances : les paiements en souffrance ; les chèques sans provision ou les retraits préautorisés refusés sur les cartes de crédit / comptes bancaires ; et lorsque ExpressVu désactive un service en raison du fait que l'abonné ne le paie pas. Ces situations sont décrites ci-dessus. En plus des montants dûs pour les Services, vous acceptez de payer les frais évalués par rapport à ces circonstances. Le montant de ces frais peut changer à tout moment.

6. Votre désactivation ou suspension des Services

a) Si vous voulez désactiver vos Services de façon permanente

Vous avez le droit de désactiver toute partie ou tous vos Services pour toute raison à tout moment en avisant notre Centre du service à la clientèle. Cependant, tout service continu est sous réserve des exigences de Service minimal requis mentionnées dans la Section 4(c) ci-dessus. Deuxièmement, votre compte doit être en règle et tous les paiements à jour.

Vous êtes responsable de vous assurer que ces deux conditions sont respectées.

ExpressVu désactivera les Services dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de votre avis. Aucun frais de désactivation ne devra être versé. Si vous avez droit à un crédit pour tout montant au-delà de 10 \$, ExpressVu vous enverra un chèque pour le montant de ce remboursement, mais ne sera pas obligé de vous offrir tout remboursement pour un montant de moins de 10 \$. Si vous annulez vos Services, vous devez toujours payer tout solde dû (y compris tout achat financé) jusqu'à la date de désactivation.

Manuel d'Installation et d'utilisation

b) Si vous voulez désactiver vos Services de façon temporaire

Vous avez le droit de désactiver temporairement vos Services à tout moment, en communiquant tout simplement avec le Centre du service à la clientèle à condition que vos Services ne soient suspendus que pendant une période d'au moins 2 semaines et de pas plus de 6 mois. Il n'y a pas de frais connexe à ce service. Cependant, au moment de la réactivation, l'exigence minimale d'un mois de service décrite dans la section 4(c) sera en vigueur.

c) Transfert de compte ou d'équipement

Vous ne pouvez pas transférer ou assigner les Services sans notre consentement écrit. Si vous procédez à ce transfert, nous pouvons désactiver vos Services. Vous consentez à nous aviser immédiatement, mais en tout cas pas plus tard que cinq (5) jours après que vous déménagiez, vendiez, donniez ou transféreriez autrement votre équipement RDDS à autrui. Vous êtes le propriétaire enregistré de votre équipement RDDS et le récipiendaire des Services jusqu'à ce que nous recevions un tel avis, et vous pouvez être tenu responsable pour tout frais engagé résultant de l'utilisation de votre équipement RDDS par autrui jusqu'au moment où nous recevons votre avis.

7. Services fournis par ExpressVu

a) Limite de responsabilité

EXPRESSVU OU AUCUN DE SES FOURNISSEURS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER TELESAT CANADA) NE SERONT TENUS RESPONSABLES DE TOUTE INTERRUPTION DE SERVICE OU DE TOUT DÉLAI OU MANQUEMENT SI UN TEL DÉLAI OU MANQUEMENT EST CONNEXE À TOUT CAS DE FORCE MAJEURE, INCENDIE, TREMBLEMENT DE TERRE, INONDATION, PANNE DE COURANT, PANNE OU FONCTIONNEMENT DÉFECTUEUX DU SATELLITE, MANQUEMENT PAR RAPPORT AU REMPLACEMENT DE LA TECHNOLOGIE EXISTANTE, ACTE DE TOUT GOUVERNEMENT OU TOUTE AUTRE CAUSE INDÉPENDANTE DE NOTRE VOLONTÉ. NOUS NE GARANTISSONS AUCUNEMENT, NI EXPRESSÉMENT NI IMPLICITEMENT, LES SERVICES QUE NOUS VOUS OFFRONS. TOUTES GARANTIES DE LA SORTE SONT EXCLUES EXPRESSÉMENT. EN AUCUN CAS SERONS NOUS TENUS RESPONSABLES DE TOUT ENDOMMAGEMENT SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT, ACCIDENTEL OU PARTICULIER RELATIVEMENT À L'ÉQUIPEMENT RDDS OU RÉSULTANT DES SERVICES QUE NOUS FOURNISSONS OU QUE NOUS MANQUONS DE VOUS FOURNIR OU DE TOUTE FAUTE, MANQUEMENT, DÉFICIENCE OU DÉFECTUOSITÉ DANS LES SERVICES QUI VOUS SONT OFFERTS. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ D'EXPRESSVU À L'ABONNÉ DÉPASSERA-T-ELLE LA SOMME TOTALE VERSÉE À EXPRESSVU PAR L'ABONNÉ POUR LES SERVICES. Vous êtes responsable d'imposer toute restriction sur votre visionnement ou sur le visionnement d'autres membres de votre famille ou sur le visionnement de vos ou de leurs invités et nous ne serons pas responsables envers quiconque en raison du contenu de tout Service qui vous est fourni.

b) Confirmation par rapport à l'équipement RDDS

VOUS CONFIRMEZ QUE VOTRE ÉQUIPEMENT RDDS A ÉTÉ ACHETÉ SÉPARÉMENT DE CE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES. VOUS CONFIRMEZ AUSSI QUE EXPRESSVU N'EST NI LE FABRICANT, NI LE DISTRIBUTEUR, NI LE TECHNICIEN D'INSTALLATION, NI LE DÉTAILLANT DE VOTRE ÉQUIPEMENT RDDS ET DONC NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE TEL ÉQUIPEMENT. TOUT DROIT ET RECOURS PAR RAPPORT À L'ÉQUIPEMENT RDDS DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ DIRECTEMENT AU FABRICANT, AU TECHNICIEN D'INSTALLATION OU AU FOURNISSEUR DE TEL ÉQUIPEMENT.

c) Disponibilité de la programmation

Certains Services que nous transmettons, y compris sans s'y limiter, les événements sportifs, peuvent être non transmis de temps à autre durant des périodes d'interdiction dans votre région de réception à la demande du programmeur pour des raisons de droits d'auteur ou autre. Si vous circonvenez ou tenter de circonvenir à ces périodes d'interdiction, vous pourriez être poursuivi en justice. La programmation peut aussi être interrompue sous réserve d'interruptions temporaires en raison de phénomènes naturels tels des orages. ExpressVu ne remboursera pas de frais pour la période de non-transmission ou d'interruption temporaire. De plus, EXPRESSVU NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE QUE VOUS RENCONTREREZ RÉSULTANT DE TELLES INTERRUPTIONS TEMPORAIRES OU DE PÉRIODES D'INTERDICTION. Cependant, si ExpressVu cause une interruption matérielle des Services qui n'est pas connexe aux phénomènes naturels ou aux causes indépendants de sa volonté, ExpressVu fournira un remboursement ou un crédit, à la demande de l'abonné, pour la période d'interruption de Service.

d) Visionnement privé

Nous vous offrons des Services pour votre visionnement et utilisation privée à domicile. Vous acceptez que les Services offerts ne seront pas visionnés à l'extérieur de votre domicile privé. Vous pouvez seulement utiliser les Services dans votre domicile privé et nulle part ailleurs. Les Services peuvent ne pas être rediffusés, transmis ou offerts sous toute forme et aucun frais d'entrée ne peut être facturé ou autre considération reçue par ou pour l'abonné de tout tiers en contrepartie de permettre à ce tiers d'écouter ou de visionner tout Service que nous offrons.

e) Avertissement contre le piratage

La loi interdit la réception de Services ou de portion de Services sans les avoir payés (à moins d'en avoir reçu la permission d'ExpressVu). La section 9 de la Loi sur la radiocommunication dicte : « Personne ne ... (c) décodera un signal de programmation d'abonnement codé ou un signal-réseau codé, autre que sous et conformément à l'autorisation du distributeur légal du signal ou du signal-réseau. » La fabrication, l'importation, la distribution, la location, la vente, l'installation, le fonctionnement, la possession de tout équipement ou appareil à cette fin peut entraîner, s'il y a conviction, l'imposition d'une amende d'un maximum de 5000\$ et un emprisonnement d'une durée allant jusqu'à un an. Ceci peut aussi entraîner des poursuites civiles.

Manuel d'Installation et d'utilisation

8. Provisions diverses

a) Loi applicable

Ce Contrat, y compris toute question relative à sa validité, contenu, rendement et sa mise en vigueur sera régit par les lois fédérales applicables et les lois et règlements de la province où le Service est fourni. Ces provisions et conditions sont sous réserve des modifications ou des désactivations si exigé par de tels lois ou règlements. Si toute provision de ce Contrat est déclarée illégale ou incompatible avec toute autre loi ou règlement de ce genre, cette provision peut être éliminée ou modifiée sans modifier la validité d'autres provisions.

b) Changement de nom, adresse ou numéro de téléphone

Vous acceptez de nous aviser promptement de votre changement de nom, adresse postale, adresse à domicile ou numéro de téléphone. Vous pouvez ce faire en communiquant avec le Service à la clientèle. On considère que les avis ont été reçus lorsqu'ils parviennent à notre Service à la clientèle.

© Copyright 1997, ExpressVu Inc.

“ExpressVu” est une marque déposée ExpressVu Inc.

LE CÂBLAGE DE VOTRE SYSTÈME

Les récepteurs multiples

Chaque sortie du LNBF ne peut accueillir qu'un seul récepteur. Vous ne pouvez pas raccorder deux récepteurs à une même sortie (en utilisant par exemple un séparateur de lignes), parce que les deux récepteurs se gêneraient l'un l'autre pendant la sélection d'un canal. Ceci est une caractéristique de la télédiffusion par satellite en général et n'est pas une contrainte propre au système ExpressVu^{MC}.

Si vous voulez raccorder deux récepteurs à la même antenne parabolique ExpressVu^{MC} et regarder deux canaux simultanément, il vous faut un LNBF à double sortie, vous permettant ainsi de raccorder chaque récepteur à une sortie différente et d'éviter les interférences entre les deux. Si c'est ce que vous souhaitez, vous devez, au moment de l'installation, raccorder chaque récepteur à une sortie distincte du LNBF à l'aide d'un câble coaxial.

Si vous désirez acheter un LNBF différent de celui que vous avez acheté à l'origine, communiquez avec votre concessionnaire local ExpressVu^{MC} ou appelez le Centre de service au 1-888-SKY-DISH.

Nous supposons, dans les installations du câblage qui sont présentées ci-dessous, que vous ne souhaitez raccorder qu'un seul récepteur. Si vous installez des récepteurs multiples, modifiez votre câblage en conséquence.

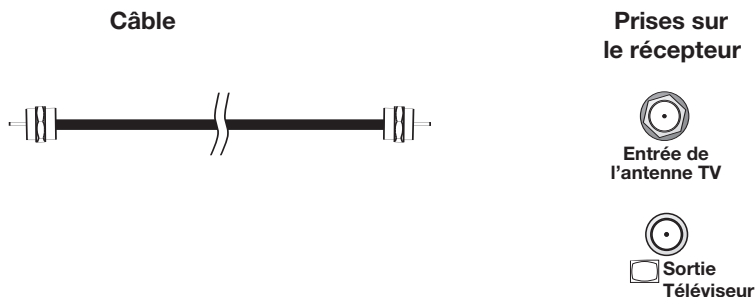
CÂBLAGE ET CONNEXIONS

La qualité de l'image et du son peuvent dépendre dans une large mesure de la façon du câblage et du type de câbles que vous choisissez. Nous vous recommandons de choisir les meilleurs câbles pour votre système afin de profiter de la très haute qualité de votre équipement. Il vous faut examiner votre équipement électronique pour savoir quels types de connecteurs et de câbles utiliser et quel type de câblage adopter.

Faites ce qui suit :

1. notez le type de connexion qui figure au dos de chaque pièce que vous comptez installer avec votre récepteur ExpressVu^{MC}.
2. en commençant avec les connecteurs qui assurent la meilleure qualité, déterminez quelles sont les pièces de l'équipement qui peuvent être raccordées à l'aide d'un type donné de câble.
3. utilisez la configuration que vous avez choisie comme plan de base pour connecter votre système. Si vous avez des composants supplémentaires, ou si vous ne disposez pas de toutes les composants qui figurent sur le diagramme en question, réglez votre câblage en conséquence.

LES CONNEXIONS RF OU VHF (BONNE QUALITÉ DE L'IMAGE ET DU SON)



Les connecteurs RF ou VHF (qu'on appelle aussi les prises de modulation) procurent une bonne qualité d'image et de son mono (le son <<non stéréo >>). Notez que même si vous disposez d'un téléviseur et d'autres appareils stéréo, ce type de connecteurs ne vous donnera qu'un son en mono.

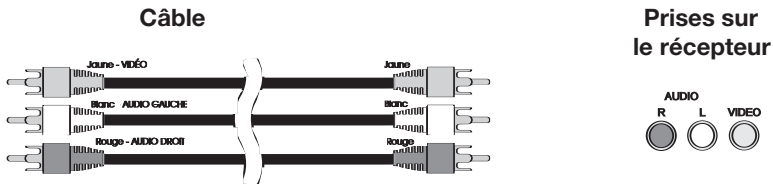
Si vous raccordez un convertisseur de câblodistribution ou une antenne de télévision au récepteur, vous devez utiliser les connecteurs RF ou VHF comme entrée et sortie de la télévision par câble ou par antenne. Ceci est vrai même si vous utilisez les connecteurs RCA ou S-VIDEO du récepteur pour améliorer la qualité du son et de l'image. Les configurations de câblage ci-dessous comprennent les connecteurs RF ou VHF, partant du principe que vous aurez aussi une réception de la télévision par câble ou par antenne.

Ceci est la configuration la plus simple : c'est celle que les gens préfèrent parce qu'elle est facile à mettre en place et à utiliser. L'usage des connecteurs RF ou VHF nécessite que votre téléviseur soit réglé sur le canal 3 ou 4 pour recevoir les canaux diffusés par satellite. Vous devez aussi régler le commutateur 3/4 situé sur le panneau arrière du récepteur (et, le cas échéant, le commutateur 3/4 de votre magnétoscope) sur le même canal que celui de votre téléviseur.

Grâce aux connecteurs RF ou VHF, vous pourrez facilement passer des canaux diffusés par satellite aux canaux câblodiffusés ou locaux en utilisant l'une des méthodes suivantes :

- appuyez sur la touche TV/Video de la télécommande ou
- éteignez le récepteur.

LES CONNECTEURS PHONO (RCA) AUDIO/VIDÉO (UNE MEILLEURE IMAGE ET LE MEILLEUR SON POSSIBLE)



Les connecteurs phono (RCA) vous offrent une meilleure qualité de l'image et le meilleur son possible. Vous devez si possible utiliser ce type de raccord pour la partie audio et pour la partie vidéo si votre équipement est incompatible avec S-VIDEO (voir ce qui suit).

Le câble phono (RCA) existe sous la forme d'un câble unique avec trois fiches à chaque extrémité, ou sous la forme de trois câbles distincts. Les fiches sont colorisées en fonction du signal qu'elles transmettent.

- La fiche jaune transmet le signal vidéo.
- La fiche blanche transmet le signal audio gauche.
- La fiche rouge transmet le signal audio droit.

Si votre téléviseur n'est muni que d'une seule d'entrée audio, raccordez-le à la prise audio droite (**R**) du récepteur.

Si vous utilisez les prises phono (RCA) pour raccorder le récepteur à d'autres équipements, connectez le câble sortant de votre convertisseur de câblodistribution ou de votre antenne de télévision directement à la prise RF ou VHF de votre téléviseur ou de votre magnétoscope. Le commutateur 3/4 situé sur le panneau arrière de votre récepteur pourra être réglé sur l'un ou l'autre canal.

Les connecteurs RF ou VHF ne vous permettent pas ici d'utiliser les méthodes que nous avons décrites pour passer aux canaux diffusés localement aux canaux diffusés par satellite. En fonction du type d'équipement que vous raccordez à votre récepteur, il vous faudra peut-être utiliser les menus qu'affichent chaque composante de votre équipement pour passer des canaux diffusés localement aux canaux diffusés par satellite. Pour un complément d'information, consultez les manuels des équipements électroniques auxiliaires que vous utilisez.

LES INTERFÉRENCES NATURELLES AVEC LA PROGRAMMATION

Les interférences dues à la pluie et à la neige

Les pluies torrentielles ou les fortes chutes de neige peuvent affecter le signal satellite, provoquant des interférences avec la réception des programmes. Si vous habitez dans une zone exposée à ce problème, certains remèdes s'offrent à vous.

- Vous pouvez orienter l'antenne parabolique ExpressVu^{MC} de façon à recevoir le meilleur signal possible. De ce fait, vous pouvez minimiser les effets des pluies et des chutes de neige modérées sur le signal.
- Si des interférences subsistent, vous pouvez acheter une parabole plus grande pour accueillir l'antenne de votre satellite. Une coupole plus grande capte davantage de signaux du satellite, augmentant ainsi l'intensité du signal transmis au récepteur. Ceci pourrait réduire, mais ne pas éliminer les interruptions. Appelez votre concessionnaire ExpressVu^{MC}.

Les interférences solaires

Le soleil passe deux fois par an derrière le satellite ExpressVu^{MC} qui est lui-même en orbite autour de la Terre. En fonction de l'endroit où vous habitez, le moment exact de ces occultations varie. Quand le soleil se trouve directement derrière le satellite, son énergie noie le signal du satellite pendant quelques minutes. Ceci est un phénomène naturel incontournable qui affecte toutes les stations émettrices de programmes de télévision diffusées par satellite.

Vous ne pourrez pas quand ceci arrive regarder vos émissions. Une fois que le soleil s'est déplacé de façon à ne pas se trouver directement derrière le satellite, vos émissions apparaîtront à nouveau à l'écran.

GLOSSAIRE

Angle	Le pointage vers le haut ou vers le bas de l'antenne parabolique. En consultant le <<Tableau de référence des coordonnées du satellite>>, vous pouvez déterminer l'angle approximatif de votre antenne depuis votre emplacement.
Antenne parabolique	La composante qui reçoit le signal du satellite ExpressVu ^{MC} , l'amplifie et le transmet au récepteur ExpressVu ^{MC} . Cette appellation désigne l'assemblage complet de l'antenne, qu'elle soit montée sur un mât ou sur un poteau.
Azimut	Voir Direction .
Connexion de modulation	Voir Connexion RF ou VHF.
Connexion RF ou VHF	On l'appelle aussi <<connexion de modulation>>. C'est un type de connecteur qui offre une bonne qualité d'image et un bon son mono (non-stéréo). Ces connecteurs vous permettent d'effectuer le câblage le plus facilement et le plus rapidement.
Cotes	<p>Chaque émission est cotée pour vous en indiquer le contenu et l'audience à laquelle elle s'adresse. Nous utilisons les cotes suivantes :</p> <p>FAM (G) : Grand public. Convient aux jeunes enfants.</p> <p>8+ (SP) : Surveillance parentale recommandée. Certaines séquences pourraient ne pas convenir aux enfants âgés de moins de 8 ans.</p> <p>14+ (SP) : Non recommandé aux enfants de moins de 14 ans. Certaines séquences pouvant ne pas convenir à des enfants seuls, la surveillance parentale est fortement recommandée.</p> <p>18+ (R) : Émissions destinées aux adultes de 18 ans et plus. R V/AS : Accès restreint, indiqué qu'aux adultes en raison de tout ou partie du thème de l'émission ou de ses séquences.</p> <p>NC/AS : Non codé/adultes seulement. Due au contenu explicite cette émission est destinée seulement au visionnement d'adultes.</p>

Manuel d'Installation et d'utilisation

Cote détaillée, verrouillage par le contenu:

Grossièreté : Un langage trop grossier pour les jeunes

Violence : Scènes de violence.

Sexualité : Contient des scènes d'actes sexuels.

Nudité : Contient des scènes de nudité.

Direction	Appelle aussi <<azimut>>. Désigne le pointage vers la gauche ou vers la droite de votre antenne parabolique. Votre boussole indique la direction sous forme de numéros désignant des degrés. En consultant le <<Tableau de référence des coordonnées du satellite>>, vous pouvez déterminer la direction approximative de votre antenne depuis votre emplacement.
DVB	Digital Video Broadcast. La norme internationale pour les systèmes DVC complets, comprenant MPEG II audio et vidéo.
Émission	Voir Programme.
Émission bloquée	Une émission qu'une région spécifique ne peut pas recevoir (par exemple, un événement sportif).
IR (Infra rouge)	Certaines télécommandes ExpressVu ^{MC} utilisent des rayons infra rouges pour transmettre des signaux vers le récepteur. Cette télécommande utilise aussi les rayons IR pour contrôler d'autres appareils.
La Vidéo composite	Voir Vidéo RCA.
LNBF	Amplificateur à faible bruit à alimentation intégrée. Cette composante reçoit les signaux réfléchis par le réflecteur parabolique et les transmet au récepteur.
MPEG II	Motion Pictures Expert Group II. La norme universelle dans la transmission des images numérique.
Navigation des canaux	Voir Navigation Haut ou Bas.

Navigation Haut ou Bas	En regardant un programme, vous pouvez changer rapidement de canal en utilisant les touches fléchées Haut ou Bas sur la télécommande ou le récepteur.
Orbite géostationnaire	Une orbite autour de la Terre, au-dessus de l'équateur, à une distance de 22 300 milles. Un satellite sur cette orbite reste toujours au-dessus du même point sur Terre.
Phono (RCA) audio	La meilleure connexion audio disponible. Donne un excellent son stéréo. Des connecteurs séparés sont requis pour les signaux audio gauche et droit.
Phono (RCA) vidéo	Connexion vidéo de meilleure qualité. On l'appelle aussi <<vidéo composite>>.
Programme	Une émission de télévision, un film ou une émission Télé-au-compteur.
Récepteur ExpressVu ^{MC} .	L'appareil qui contrôle votre accès à vos fonctions et émissions ExpressVu ^{MC} .
RF	Fréquence radio.
Services à la carte	Il s'agit de canaux qui ne font pas partie d'un programme ou d'un forfait, mais que vous achetez séparément. Des frais mensuels seront ajoutés à votre facture pendant votre durée d'abonnement à un canal à la carte.
Télé-au-compteur	Une émission pour laquelle vous payez des frais pour la regarder.
UHF	Fréquence décimétrique. Certaines télécommandes utilisent des ondes décimétriques pour contrôler les récepteurs. Ces ondes ont une meilleure portée que les rayons infra rouges (IR) et peuvent passer au travers d'objets, rendant possible le contrôle des appareils à partir d'autres pièces. Certains canaux de télévision sont diffusés sur des ondes décimétriques (en général, les canaux 14 à 83).
VHF	Fréquence métrique. certains canaux de télévision sont diffusés sur des ondes métriques (en général, les canaux 2 à 13).

TABLEAU DES PROBLÈMES ET DES SOLUTIONS

Nota : pour des réparations de votre récepteur sous garantie, appelez le centre de service d'ExpressVu^{MC} au 1-888-SKY-DISH .

Nous vous invitons à consulter la présente section si vous rencontrez des problèmes dans le fonctionnement de votre système ExpressVu^{MC} .

Nous ne saurions assez vous recommander de chercher ici le symptôme de votre problème avant d'appeler le Centre de service. Beaucoup de ces problèmes naissent d'une méconnaissance du fonctionnement du système ExpressVu^{MC}, surtout si vous l'avez reçu depuis peu. Cette section examine bon nombre de cas et vous propose une solution pour chacun d'entre eux.

Faites ce qui suit pour résoudre un problème particulier :

1. Revoyez le chapitre de ce manuel qui a trait à votre problème.
2. Si vous ne pouvez y trouver la réponse, cherchez dans la présente section le tableau qui se rapporte à votre cas. Cherchez dans la colonne Symptôme jusqu'à ce que vous trouviez celui qui vous concerne.
3. Si ceci vous intéresse, lisez l'information qui figure dans la colonne Causes possibles.
4. Essayez chacune des solutions que vous suggère la colonne Solutions.
5. Si ceci ne résout pas votre problème, ou si vous ne pouvez pas trouver le symptôme qui vous intéresse dans ces tableaux, appelez le Centre de service d'ExpressVu^{MC} au 1-888-SKY-DISH, ou consultez la page d'accueil d'ExpressVu^{MC} au <http://www.expressvu.com> sur le site Web.



SECTION INSTALLATION

Symptômes	Causes possibles	Solutions
La fenêtre du code postal affiche "?????" quand vous introduisez votre code postal dans le menu Orientation de l'antenne et intensité du signal.	La banque de données de votre récepteur DISH Network Canada ^{MC} ne contient pas de codes postaux canadiens.	Consultez le <<Tableau de référence des coordonnées du satellite>> à la page 4-38 pour déterminer la direction et l'angle s'appliquant à votre site.

ASSEMBLAGE DE L'ANTENNE PARABOLIQUE

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Le bras et la ferrure de soutien sont deux pièces distinctes.	Certains modèles nécessitent un assemblage du bras et de la ferrure de soutien.	Assemblez le bras et la ferrure de soutien.
Vous désirez que votre système utilise deux récepteurs, mais vous n'avez qu'une prise d'entrée LNBF.	Vous devez avoir deux prises d'entrée LNBF pour accommoder deux récepteurs. Vous devriez aussi relier chaque sortie LNBF à chaque récepteur avec un câble coaxial. Ceci est une caractéristique commune à la télévision par satellite et non une caractéristique propre au système ExpressVu ^{MC} .	Appelez votre concessionnaire pour acheter un LNBF à sortie double.

AJUSTEMENT DE L'ORIENTATION DE L'ANTENNE PARABOLIQUE

Symptômes	Causes possibles	Solutions
La barre Intensité du signal indique la réception d'un signal, mais la barre est rouge et affiche le mot <<déverrouillé>>.	L'antenne parabolique est peut-être pointée sur le satellite ExpressVu ^{MC} , mais le signal n'est pas assez bon pour donner une image à votre écran de téléviseur. Une variété de facteurs	Tournez lentement votre antenne vers l'ouest jusqu'à ce que la barre d'Intensité du signal tourne au vert et affiche le mot <<Verrouillé>>.
La barre Intensité du signal est verte, mais vous ne pouvez obtenir une intensité du signal de 100 %.	atmosphériques (en particulier les fortes chutes de pluie ou de neige) peuvent amoindrir le signal satellite. Vous n'obtiendrez probablement pas un signal satellite d'une intensité de 100 %.	La barre d'intensité du signal n'est pas conçue pour atteindre 100%. Vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit si votre système développe une image acceptable. Vous devez optimiser l'intensité du signal (voir chapitre 4). Si vous ne pouvez pas, sur le transpondeur 11, atteindre une intensité de signal égale à au moins 50 %, il vous faudra envisager l'achat d'un réflecteur plus gros.
Quoi que vous fassiez, vous ne pouvez faire passer au vert la barre Intensité du signal.	Les câbles de liaison ne sont peut-être pas assez serrés ou renferment peut-être de l'humidité. Le signal satellite est peut-être bloqué.	Vérifiez que rien ne gêne (pas même votre corps) la réception par l'antenne parabolique du signal du satellite. Vérifiez que tous les câbles soient bien raccordés et secs. Vérifiez encore les recommandations du chapitre 4. Appelez le Centre de service d'ExpressVu ^{MC} au 1-888-SKY-DISH pour de l'aide.
Vous voyez le message Erreur <<Essai de captage du signal satellite>>	Le récepteur vient peut-être d'être branché et capte en ce moment les signaux satellite. L'antenne parabolique ne pointe peut-être plus sur le satellite. Les câbles de liaison ne sont peut-être pas assez serrés ou sont humides. Le signal satellite est peut-être brouillé. Votre réflecteur parabolique est peut-être rempli de neige ou de débris.	Attendez pour voir si le message s'efface. Vérifiez que la barre d'Intensité du signal soit verte et affiche le mot <<Verrouillé>>. Si tel n'est pas le cas, orientez à nouveau l'antenne parabolique. Vérifiez que tous les câbles soient bien raccordés et secs. Appelez le Centre de service d'ExpressVu ^{MC} au 1-888-SKY-DISH pour de l'aide. Déblayez le réflecteur.

UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE EXPRESSVU^{MC}

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous ne trouvez pas la télécommande.		Si cette dernière est perdue ou trop abîmée pour fonctionner, appelez votre concessionnaire ExpressVu ^{MC} .
Quand vous tentez de contrôler le récepteur avec la télécommande, le récepteur ne répond pas (ceci peut arriver tout particulièrement après avoir remplacé les batteries de la télécommande).	La télécommande pourrait ne pas avoir de batteries, ou elles pourraient être mal placées, ou encore pourraient être faibles ou mortes.	Si la télécommande n'a pas de batteries ou qu'elles sont mortes, insérez-y deux batteries AAA neuves.

Quand vous appuyez sur la touche Power de la télécommande pour allumer le récepteur, un témoin de mode de la télécommande clignote, mais le témoin de mise sous tension du récepteur ne s'allume pas.	Vous pourriez ne pas voir que le témoin de mise sous tension est allumé, parce que les autres lumières dans la pièce sont trop vives. La télécommande pourrait mal fonctionner si vos batteries sont faibles ou mortes. Le récepteur pourrait ne pas être branché, ou la prise pourrait être en cause.	Essayez de voir si le récepteur répond aux commandes d'autres touches. Remplacez les batteries de la télécommande par des nouvelles. Vérifiez que votre édifice soit alimenté en courant électrique et que son courant et voltage conviennent au récepteur. Vérifiez que la prise électrique que vous utilisez soit en bon état et qu'elle fonctionne (vérifiez par exemple qu'un fusible n'ait pas sauté). Assurez-vous que la télécommande soit en mode SAT (le témoin de mode SAT devrait clignoter quand vous appuyez sur la touche Power). Vérifiez que le câble d'alimentation électrique du récepteur ne soit pas abîmée et que la prise soit bien enfoncée.
Le récepteur s'allume, s'éteint ou fait autre chose sans que vous n'appuyez sur quoi que ce soit.	Le récepteur répond aux commandes d'une autre télécommande dans les environs.	Ré-individualisez votre récepteur et votre télécommande.

LES PROBLÈMES DE SON

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Le témoin lumineux de mise sous tension du récepteur est allumé, vous avez une bonne image sur votre téléviseur, mais vous n'avez pas de son.	Vous avez peut-être arrêté le son ou l'avez réglé pour qu'il soit inaudible. Les connexions audio sont peut-être mal raccordées.	Restaurer le son à l'aide de la touche appropriée de votre téléviseur, ou en appuyant sur la touche Mute de votre télécommande. Au besoin, passez sur le bon mode avant d'appuyer sur la touche Mute. Augmentez le volume sonore en appuyant sur les touches appropriées de votre téléviseur ou en appuyant sur la touche de volume (+) de la télécommande Vérifiez les connecteurs et câbles audio reliant le récepteur au téléviseur ou à tout autre appareil sonore que vous utilisez. Vérifiez les haut-parleurs du téléviseur ou de tout autre système sonore que vous utilisez.
Le son est dans une langue étrangère.	Le récepteur est peut-être réglé sur une langue étrangère.	Utilisez le menu Autre audio (dans le menu Installation du système) pour choisir la langue que vous désirez.

VOIR UN PROGRAMME SUR L'ÉCRAN DU TÉLÉVISEUR

Symptômes	Causes possibles	Solutions
<p>Le témoin lumineux de mise sous tension du récepteur ExpressVu^{MC} est allumé, mais l'image sur votre téléviseur :est noire (pas d'image), est gelée, arrive par coups, a de la <<neige>> ou montre des carrés bizarres.</p>	<p>Le téléviseur fonctionne peut-être mal Si le téléviseur et le récepteur ExpressVu^{MC} fonctionnent bien, des interférences avec le signal ExpressVu^{MC} en sont peut-être la cause.</p>	<p>Assurez-vous que le téléviseur soit branché dans une prise électrique et que le câble, la fiche et la prise soient en bon état. Vérifiez que la prise soit alimentée en courant électrique. Assurez-vous que le téléviseur soit allumé. Si vous n'avez relié le récepteur au téléviseur qu'avec les connecteurs RF ou VHF, assurez-vous que le téléviseur soit réglé sur le canal 3 ou 4 (celui qui fonctionne le mieux dans votre zone) et que le commutateur 3/4 situé sur le panneau arrière du récepteur ExpressVu^{MC} soit réglé sur le même canal que le téléviseur. Vérifiez que la brillance et le contraste de l'image du téléviseur soient bien réglés. Assurez-vous que le téléviseur soit bien raccordé au récepteur. Vérifiez que votre système ExpressVu^{MC} soit bien installé, que tous les câbles coaxiaux soient bien en place et que tous les connecteurs soient solidement raccordés. Vérifiez que votre antenne parabolique pointe bien sur le satellite ExpressVu^{MC}. Vérifiez l'intensité du signal dans le menu Orientation de l'antenne et intensité du signal. Orientez à nouveau l'antenne s'il le faut pour obtenir la meilleure intensité du signal. Observez les conditions météorologiques locales. Les fortes chutes de pluie, de neige ou la nébulosité peuvent gêner la transmission du signal d'ExpressVu^{MC}. Déblayez la neige ou autres débris qui auraient pu s'accumuler sur l'antenne parabolique.</p>
<p>Le témoin lumineux de mise sous tension du récepteur ExpressVu^{MC} est allumé, vous recevez une image sur votre écran de téléviseur, mais l'image : miroite ou présente du grain, présente un motif en chevrons, manque de couleurs, de stabilité verticale ou oscille, ou paraît floue</p>	<p>Le téléviseur pourrait avoir un problème de fonctionnement. Si vous raccordez le récepteur au téléviseur à l'aide des seuls connecteurs RF ou VHF, il se pourrait que des signaux intenses d'une station émettrice locale affectent le même canal ou un canal voisin que celui sur lequel votre téléviseur est réglé. D'autres appareils électriques situés à proximité (téléphones cellulaires, ordinateurs, micro-ondes, radios, stéréos ou téléviseurs) pourraient être responsables des interférences. L'antenne parabolique pourrait avoir perdu son alignement, provoquant une perte d'intensité du signal.</p>	<p>Assurez-vous que le téléviseur soit en bon état de marche, que sa brillance et son contraste soient bien ajustés. Vérifiez que le téléviseur soit bien raccordé au récepteur. Vérifiez que des appareils électriques à proximité ne soient pas responsables des interférences, que tous les câbles coaxiaux requis soient bien en place. Assurez-vous que les connexions présentent ni humidité ou fuites d'eau. Séchez-les au besoin et scellez le câble coaxial au moyen d'un agent d'étanchéité après avoir procédé à la reconnexion. Vérifiez la longueur du câble reliant l'antenne au récepteur : si elle dépasse 100 pi, installez un amplificateur de ligne. Assurez-vous que l'antenne parabolique soit bien pointée sur le satellite ExpressVu^{MC}. Vérifiez l'intensité du signal à l'aide du menu Orientation de l'antenne et intensité du signal. Repointez l'antenne à nouveau au besoin pour obtenir une intensité maximale du signal. Vérifiez la monture de l'antenne et serrez-en les boulons s'il le faut.</p>

UTILISATION DES FONCTIONS EXPRESSVU^{MC}

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous étiez dans un menu qui s'est brusquement refermé, vous renvoyant à l'émission que vous regardiez.	Le système des menus est équipé d'une minuterie qui referme le menu après quelques minutes d'inactivité. Ceci annulera les changements que vous auriez pu effectuer.	Recommencez.

UTILISATION DU GUIDE OU SURVOL DES PROGRAMMES

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous essayez d'afficher des émissions à venir dans le Guide ou Survol des programmes, mais aucune émission au-delà d'une certaine heure ne peut être affichée.	Le Guide et le Survol des programmes ne peut afficher des émissions dont la diffusion est prévue dans un avenir rapproché.	Essayez de reconsulter le Guide des programmes plus tard : il pourrait alors afficher les émissions pour la date et l'heure voulues.
Vous essayez d'afficher des émissions passées (terminées) dans le Guide ou Survol des programmes, mais vous n'y arrivez pas.	Le Guide et le Survol des programmes ne peut afficher que des émissions en cours. Vous ne pouvez afficher des émissions qui étaient en cours avant l'heure présente.	

CHANGEMENT DE CANAL

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous introduisez le numéro de canal que vous désirez. Il y a bien un changement de canal, mais pas sur celui que vous vouliez.	Vous vous êtes peut-être trompé en introduisant le numéro du canal, ou celui que vous avez introduit n'est pas valable. Si tel est le cas, le canal que vous verrez porte le numéro le plus proche de celui que vous avez introduit. Si vous regardiez une émission et introduit un numéro de canal auquel vous n'êtes pas abonné, le récepteur passera au canal en question, et soit vous invitera à vous y abonner, soit affichera un message.	Recomposez avec soin le numéro du canal que vous désirez.

Manuel d'Installation et d'utilisation

LE COURRIER ÉLECTRONIQUE

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous avez lu des messages que vous ne trouvez plus.	Le récepteur a peut-être effacé de vieux messages pour dégager sa mémoire et accueillir de nouveaux messages.	Effacez les messages dès que vous les avez lus, à moins qu'ils ne soient importants et que vous souhaitiez les sauvegarder.
Le témoin lumineux de mise sous tension du récepteur clignote.	Le récepteur a reçu du courrier.	Lisez votre courrier et le témoin lumineux s'arrêtera de clignoter.

UTILISATION DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous avez défini un verrou spécifique (par exemple, un verrou sur des émissions en fonction de leur cote), mais le verrou en question n'empêche pas la projection de l'émission en question.	Vous n'avez pas verrouillé le récepteur.	Vous devez verrouiller le récepteur avant d'activer un verrou.
Vous avez verrouillé un canal et tous les canaux TAC sont verrouillés	Le système passe automatiquement au verrouillage TAC quand un verrouillage pour un autre canal est verrouillé	Déverrouillez tous les canaux pour voir un programme TAC
Vous avez oublié votre mot de passe et ne pouvez donc pas déverrouiller votre récepteur.		Appelez le Centre de service d'ExpressVu ^{MC} au 1-888-SKY-DISH. Vous devez donner à l'agent du Centre de service l'information suivante : (1) votre nom ; (2) votre adresse ; (3) votre numéro de téléphone ; (4) le numéro de série de votre récepteur et ; (5) votre Numéro personnel d'identification (NPI) si vous en utilisez un. Nota : votre récepteur doit être éteint pour recevoir les instructions de déverrouillage.

MESSAGES <<erreur>> DANS LE MENU

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous voyez un message <<ERREUR>> sur l'écran de votre téléviseur.	Quand le système ExpressVu ^{MC} rencontre un problème, il affiche un message <<ERREUR>> sur l'écran de votre téléviseur.	Dans la plupart des cas, le message <<ERREUR>> explique la nature de l'erreur. Bien qu'il vous demandera parfois d'entreprendre quelque chose, tout ce qu'il vous suffit de faire le plus souvent est d'appuyer sur la touche <<Valider>> pour dégager l'écran de votre téléviseur du message.
Texte <<ERREUR>> <<Vous avez dépassé le nombre d'essais autorisé du mot de passe. Essayez plus tard>>.	Vous avez trois essais pour introduire votre mot de passe. Si, après ces trois essais, vous n'avez pas introduit le bon mot de passe, vous devez attendre quelques minutes avant d'essayer à nouveau.	Attendez quelques minutes et essayez à nouveau.
Texte <<ERREUR>> <<Impossible de recevoir le signal >> ou <<Impossible de recevoir l'information du Guide des programmes>>.	Le récepteur ne reçoit pas un signal qui soit assez bon pour donner une image continue de bonne qualité.	Vérifiez l'état de tous vos câbles coaxiaux et des connexions de câbles de votre système ExpressVu ^{MC} . Vérifiez l'état de la monture de l'antenne et son bon pointage, et repointez-la au besoin. Si le système est en bon état, la transmission du signal d'ExpressVu ^{MC} est peut-être entravée par les conditions météo.
Texte <<ERREUR>> <<Veuillez insérer votre SmartCard>>	Vous devez insérer votre SmartCard pour pouvoir utiliser votre récepteur.	Vérifiez que votre SmartCard soit insérée dans le récepteur.
Texte <<ERREUR>> <<La SmartCard n'est pas bien insérée>>.	Vous devez bien insérer votre SmartCard.	Vérifiez que la SmartCard soit insérée avec la face vers le haut, avec l'image vers le haut et le texte dans le bon sens.
Texte <<ERREUR>> <<SmartCard insérée non valable pour ce récepteur>>.	Le récepteur ne fonctionnera qu'avec la SmartCard avec laquelle il a été livré.	Insérez la bonne SmartCard.
ATTENTION : <<Votre SmartCard ne vous permet pas de voir ou d'acheter cette émission. Patientez ou changez de canal>>.	L'information du Guide des programmes transmise à votre récepteur par le satellite d'ExpressVu ^{MC} a un problème.	Vous ne pouvez pas voir l'émission que vous avez choisie, bien qu'elle figure dans le Guide des programmes. Essayez une autre émission ou un autre canal.
ATTENTION: <<Réception du signal satellite. Veuillez patienter.>> Le récepteur vient d'être branché et reçoit en ce moment le signal satellite. L'antenne parabolique ne pointe peut-être plus sur le satellite.	Les câbles de raccord se sont peut-être dévissés ou peuvent contenir de l'humidité. Le signal satellite fait l'objet d'interférences. Attendez pour voir si le message disparaît.	Vérifiez que la barre Intensité du signal dans le menu Orientation de l'antenne et intensité du signal soit verte et que s'affiche le mot <<verrouillé>>. Dans le cas contraire, orientez à nouveau l'antenne parabolique. Vérifiez que tous les câbles soient bien raccordés et secs. Appelez le Centre de service au 1-888-SKY-DISH.

Manuel d'Installation et d'utilisation

USAGE DU TÉLÉPHONE POUR DES CONVERSATIONS/DONNÉES/ TÉLÉCOPIÉS

Symptômes	Causes possibles	Solutions
Vous entendez des <<clics>> pendant une conversation téléphonique.	Le récepteur a peut-être essayé d'appeler le Centre de service en utilisant votre ligne téléphonique. Il a automatiquement raccroché quand il a constaté que la ligne était occupée.	Vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit.
Vous essayez de passer un appel téléphonique, mais vous n'entendez aucune tonalité.	Le récepteur était en communication avec le Centre de service. Il a automatiquement raccroché quand il a constaté que vous cherchiez à utiliser la ligne téléphonique.	Appuyez sur la touche de communication du téléphone pour raccrocher. Relâchez la touche pour obtenir la tonalité.
Votre ordinateur ou télécopieur essaye d'envoyer une télécopie ou un appel avec le modem, mais n'obtient pas la communication.	Le récepteur était en communication avec le Centre de service. Il a automatiquement raccroché quand il a constaté que vous cherchiez à utiliser la ligne téléphonique. Le télécopieur ou le modem a constaté qu'il n'y avait aucune tonalité sur la ligne et a annulé l'envoi.	Envoyez à nouveau la télécopie ou l'appel par modem.
Votre ordinateur ou télécopieur recevait une télécopie avec le modem, mais une erreur s'est produite.	Le récepteur a peut-être essayé d'appeler le Centre de service sur la même ligne téléphonique qu'utilisait le télécopieur ou le modem pendant leur communication. Le récepteur a automatiquement décroché quand il a constaté que la ligne était occupée et les <<clics>> qui ont suivi ont entravé la communication par télécopie ou par modem.	Demandez à l'expéditeur de renvoyer la télécopie ou l'appel par modem.

A

Achat de programmes
DISH-On-Demand^{MC}TAC 1-7
Achats/Programmes 1-7
Amélioration du logiciel 1-5, 2-18
Angle A-17
Annulation d'une procédure 3-2
Annulation des réglages 3-14
Autre audio 2-20
Avant de commencer l'installation 4-9
Azimut A-17

B

Bienvenue 1-1

C

Câblage de votre système A-13
Câblage et connexions A-13
Canaux en ordre croissant ou décroissant 3-3
Ce qu'il vous faut savoir 4-10
Ce que vous trouverez dans ce manuel 1-3
Centre de contrôle 1-2
Changement de canal 3-3
Changement du mot de passe du récepteur 3-12
Choix d'un programme dans le guide des programmes 3-5
Choix d'une option au menu 2-10
Choses à faire 4-2
Choses à ne pas faire 4-3
Commande de votre programme ExpressVu^{MC} 4-44
Commutateur de canal 3/4 2-2
Connecteurs phono (rca) audio/video (une meilleure image et le meilleur son possible) A-15
Connexions RF ou VHF A-14
Consignes de sécurité iii
Contenu de l'emballage 4-10
Cotes A-17
Coup d'oeil rapide aux menus 1-8
Courrier électronique 1-5, 2-18

D

Déballage et vérification du contenu 4-9
Déterminez la direction du satellite 4-12
Diagnostiques 2-20
DVB A-18

E

Effets des intempéries et du vent 4-2
Émission A-18
Émission bloquée A-18
Énoncé de programmes pour les autres canaux 3-4
Énoncé des programmes 1-8, 2-13
Entrée antenne TV/câble (connexion RF ou VHF) 2-2
Entrée satellite 2-2

F

Fonctions 1-4
Fonctions de sécurité 2-21
Fonctions du système ExpressVu^{MC} 2-13

G

Garantie limitée A-1
Glossaire A-17
Guide de programmation à l'écran 1-4
Guide des programmes 2-15

I

Informations d'achat 2-20
Informations sur les achats DISH-On-Demand^{MC} TAC 2-10
Installation des batteries dans la télécommande 4-11
Installation 2-19
Interférences dues à la pluie et à la neige A-16
Interférences naturelles avec la programmation A-16
Introduction 4-1
IR (Infra rouge) A-18

L

La télévision par satellite 2-2
Lecture du courrier électronique 3-7
Le son de qualité CD 1-5
Les fonctions de sécurité 2-21
Liste des choix sur l'écran 2-11

M

Menu principal 2-17
Menus 2-9
Amélioration du logiciel 1-5
Mise à la terre et câblage de l'antenne parabolique 4-42
Mise en relief d'une option sur la liste 2-10
Mise en relief de l'option au menu 2-10

Manuel d'Installation et d'utilisation

Mise sous tension du système 3-1
Montage de l' antenne dans le bois 4-7
Montage de l' antenne sur un bardage 4-5
Montage de l'antenne sur la brique 4-4
Montage de l'antenne sur le toit 4-6
Montage de l'antenne sur un bloc de
béton de mâchefer 4-5
MPEG II A-18

N

Navigation des canaux A-18
Navigation haut ou bas A-19
Nouvelles fonctions 2-20

O

Options au menu 2-10
Orbite géostationnaire A-19
Ordre des canaux 2-20
Ouverture des menus 2-9
Ouverture du menu principal 3-1

P

Panneau arrière de votre récepteur 2-1
Panneau avant du récepteur 2-1
Pour commander le programme
Dish-On-Demand 3-8
Pour démarrer rapidement 1-8
Pour déverrouiller le système 3-10
Pour ouvrir le guide des programmes 3-4
Pour voir un programme verrouillé 3-10
Prise téléphonique 2-2
Services à votre disposition 1-6

R

Raccordement du récepteur à la prise
téléphonique 4-43
Récepteur ExpressVu^{MC} 2-1
Récepteurs multiples A-13
Réglage des verrouillages par canal 3-12
Réglage des verrous de sécurité en
fonction des cotes 3-11
Réglage du système 2-19
Réglage et utilisation des verrous de
sécurité 3-9
Restez dans les limites de la légalité A-4
Résumé de l'installation 4-8
RF (frequence radio) A-19

S

Sécurité assurée par le centre de
service 2-22
Sélection d'une option sur la liste 2-12

Services par abonnement 1-6
Services à la carte A-19
Si vous avez besoin d'aide A-3
Sites de montage possibles 4-2
Smart Card 2-22
Ce que vous trouverez dans ce manuel 1-3
Sortie des menus 2-9
Sortie tv (connection RF ou VHF) 2-2
Survol des programmes 1-8, 2-13

T

Tableau de référence des coordonnées du
satellite 4-38
Tableau des problèmes et solutions A-20
Télécommande 1-4
Télécommande de ExpressVu^{MC} 2-3
Télévision par satellite 1-2
Témoin lumineux de mise sous tension 2-1
Touche cancel 2-7
Touche guide 2-5
Touche info 2-7
Touche menu 2-5
Touche mute 2-5
Touche power 2-5
Touche recall 2-8
Touche select 2-7
Touche TV/video 2-4
Touche view 2-7
Touche volume 2-5
Touches fléchées
haut/bas/gauche/droite 2-6
Touches numériques 2-8
Trouver un champ de visibilité
non obstrué 4-13

U

UHF A-19

V

Verrouillage du systeme 3-9
VHF A-19